

Le Colbac réagit face au soutien inconditionnel aux taurins

Sophie Maffre-Baugé, présidente du Colbac dénonce le vote en Conseil municipal en décembre 2021 concernant une délibération qui exonère la société Betarra de la part variable du loyer pour l'année 2021 en raison de la pandémie. Questionné par le conseiller municipal Thierry Antoine, Robert Ménard a indiqué que le montant concerné s'élevait à 20 000 €. La présidente du Colbac réagit " les arènes sont la propriété privée d'actionnaires groupés dans la SA Des Arènes. Ces actionnaires louent les arènes à la ville de Béziers. Cette dernière les sous-loue à la société privée Betarra, organisatrice des corridas. Le loyer annuel que doit payer Betarra est composé d'une part fixe et d'une part variable établie à 2% de son chiffre d'affaires. C'est un manque à gagner de 20 000 € pour les Biterrois et un don de 20 000 € à la SAS Betarra. C'est d'autant plus étonnant que cette aide financière importante a été votée sans savoir si en 2021



Le Colbac dénonce le soutien de la mairie pour les taurins - Crédits : Colbac

Betarra a réalisé un gain ou une perte d'argent puisque les comptes ne sont pas encore clôturés. La somme de 20 000 € que Betarra va économiser correspond à 2% de son chiffre d'affaires, ce dernier s'élève donc à 1 mil-

lion d'euros. Si les dépenses de Betarra ont été inférieures à ce chiffre, alors son bilan est positif. Dans ce cas, le cadeau de la municipalité ne vient pas compenser une perte, mais enrichir la société. Par ailleurs, Betarra a

souscrit une assurance perte d'exploitation. La délibération a été votée sans préciser si Betarra a été indemnisée ou pas. C'est du copinage et un nouvel exemple du soutien inconditionnel du maire au milieu taurin".